

Édito



Largement débattues au sein de Val Dem, la reprise en régie et les modifications opérationnelles de la collecte des ordures ménagères prendront effet au 1^{er} janvier 2012. Vous trouverez dans ce nouveau numéro de Val Dem Info les éléments essentiels permettant d'appréhender le nouveau mode de collecte qui interviendra.

Sous l'égide de Jean-Pierre Dorsemaine, vice-président chargé de l'optimisation de la collecte, que je remercie pour son implication, les orientations définies participent à la réalisation des objectifs fixés :

- la volonté de maîtriser les coûts sur le moyen et long terme
- l'adéquation entre les contraintes techniques et le service apporté aux administrés (notamment l'équipement en bacs jaunes pour les recyclables, les modifications de circuits de collecte...)
- l'amélioration des conditions de travail des personnels de collecte
- l'adaptation de la collecte aux diverses réglementations (Grenelle de l'Environnement, directives de la CRAM, filières « Responsabilité Élargie du Producteur » déjà actives ou à venir...).

Bien sûr, ce nouveau mode de collecte nécessitera de notre part des changements d'habitude, et en particulier sur le verre qui sera collecté en apport volontaire dans des colonnes disséminées sur l'ensemble du territoire, en nombre suffisant pour que le geste de tri demeure une évidente et nécessaire action citoyenne.

Le dernier trimestre de l'année permettra de revenir vers vous, à l'aide de numéros spéciaux de Val Dem Info, mais également d'une communication de proximité animée par les ambassadeurs de tri, afin que les changements envisagés puissent être bien compris et partagés.

En optant pour cette évolution du mode de collecte, les élus du syndicat, mais également l'ensemble des élus de vos communes associé à cette démarche, ne poursuivent d'autre but que de vous apporter un service de qualité, soucieux des nécessités financières et techniques de notre époque.

Thierry BOULAY,
Président du syndicat
Maire adjoint de Thoré-la-Rochette

Les déchets dans les stations d'épuration

Depuis quelques années, les stations d'épuration constatent une hausse des déchets indésirables. Lingettes, serviettes hygiéniques, coton-tiges, médicaments, jetés dans les toilettes obstruent les canalisations et compliquent l'épuration des eaux. Pour éviter ensuite la pollution des lacs et des rivières, il convient de jeter ces déchets dans la poubelle bordeaux (contenant les déchets non recyclables)!

Rappel : textiles, piles

Suite à une étude, il apparaît que trop de vêtements et de piles se retrouvent encore dans les poubelles!

Les vêtements, en bon état ou non (les vêtements en mauvais état servent pour le chiffonnage) peuvent être apportés auprès de structures solidaires :

Frip'Art : des containers sont mis à disposition dans les déchetteries de Vendôme, Naveil et St Ouen.

295, r. de la Croix Briffault, Vendôme.

La Croix Rouge

21, r. du Commandant Verrier, Vendôme

Le Secours Populaire

17, r. Maryse Bastié, Vendôme

Des **dépôts-vente** ainsi que des **braderies** peuvent aussi permettre de donner une deuxième vie à vos vêtements usagés.

Les piles quant à elles, sont des déchets dangereux, qui nécessitent un traitement particulier. **Elles doivent être déposées dans les points de collecte existants** (déchetteries et commerces.)

LA SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2011, le syndicat a choisi de coordonner la Semaine du Développement Durable, pilotée par le Ministère de l'Écologie, de l'Environnement, du Développement Durable et de la Mer.

De nombreux acteurs se sont réunis pour sensibiliser le grand public aux thématiques du développement durable : les déchets, l'eau, l'énergie, la biodiversité, l'alimentation, les transports et la solidarité internationale.

Sous le concept « **Passez au durable, ça marche** », les différents acteurs ont proposé aux habitants de mettre en œuvre le développement durable chez eux, au quotidien.

Parmi les conseils pour protéger l'environnement, les habitants ont pu découvrir comment réduire leurs déchets en achetant des **grands conditionnements**, pourquoi utiliser des lampes à **LED**, de quelle manière privilégier les **achats locaux et de saison**, l'utilisation des modes de **transport doux**, la protection de l'**eau** et la **biodiversité**.



Exposition sur la biodiversité.



Le broyage des déchets.



L'opération Caddies Mini-Maxi Déchets.

Jean-Pierre Dorsemaine,
Vice-président chargé de l'optimisation de la collecte

Les changements intervenant dans la collecte, et notamment le passage en régie, nécessitent un investissement en matériel. Tout d'abord, une étude préliminaire a permis de définir les besoins. En parallèle, des informations ont été prises auprès d'autres collectivités, des visites de fournisseurs ont été faites et des consultations ont été lancées.

La commission d'appel d'offre a retenu :

- 6 bennes à ordures mono flux neuves et 2 d'occasion pour la collecte des déchets recyclables et non recyclables. Ont été pris en compte les critères techniques (*rayon de braquage, maintenance, équipement de la cabine*), économiques et ergonomiques (*confort, sécurité et efficacité*).

- 1 benne à ordures bi flux neuve, pour la collecte des déchets d'emballages ménagers et journaux/revues/magazines (*bac jaune*) et des déchets non recyclables (*bac bordeaux*)

- 1 camion porteur équipé d'une remorque et d'un bras grue pour la collecte du verre.

- Des colonnes pour la collecte du verre.
- Des bacs roulants avec couvercle jaune pour remplacer les caissettes.

Dans le cadre de la reprise en régie, Val Dem recrutera du personnel expérimenté. Pour l'essentiel, il s'agira des agents de collecte actuels, encadrés par un technicien qui travaille à nos côtés depuis quelques mois et par un directeur des services qui viendra coiffer l'ensemble des activités du syndicat (*environ 50 pers*).

2012

La modification de la collecte

Suite à une étude d'optimisation de la collecte, plusieurs modifications interviendront pour les usagers à compter du 1^{er} janvier 2012.

La reprise en régie

A partir de 2012, le service de collecte des déchets ménagers sera réalisé en régie par Val Dem (*sans avoir recours à une entreprise extérieure*). Le personnel et le matériel seront donc gérés directement par le syndicat.

La réactivité du service sera ainsi améliorée et le matériel fera l'objet d'un suivi constant.

La modification des fréquences et des modes de collecte

A compter du 1^{er} janvier 2012, la collecte sera effectuée tous les 15 jours pour les déchets recyclables (*déchets d'emballages et journaux/revues/magazines - bac jaune*) dans les différentes communes (*hors centre-ville de Vendôme*).

Le verre devra être apporté en points d'apports volontaires (*l'implantation des colonnes à verre vous sera également communiquée fin 2011*).

Les ordures ménagères non recyclables seront quant à elles collectées toutes les semaines sur l'ensemble du syndicat.

Les jours de collecte pour les commerçants de Vendôme seront modifiés.

Des points de regroupement (*bacs collectifs*) pourront être installés pour éviter toute marche arrière des bennes.

La modification des circuits

Suite à l'étude d'optimisation, les circuits de collecte seront modifiés. Un technicien de Val Dem a ainsi pris contact avec chacune des communes adhérentes au syndicat pour étudier ensemble un nouveau circuit.

La modification du matériel

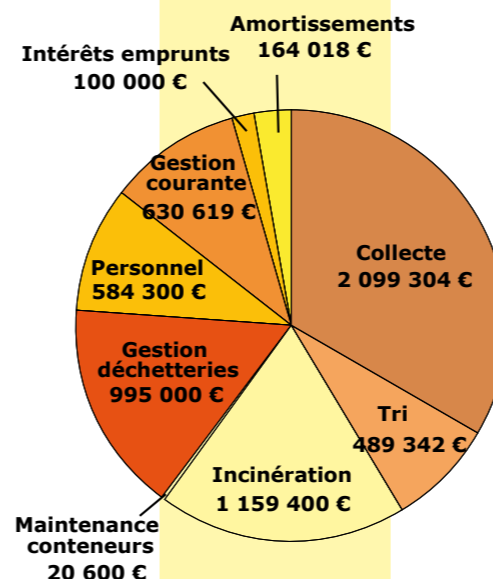
Dans ce cadre, un bac jaune plus grand avec un couvercle sera livré au domicile de tous les usagers fin 2011. Un bac roulant fermé permettra notamment d'éviter les envois de papier que l'on a pu constater.

Vous recevrez alors la visite du personnel de Val Dem qui vous donnera les indications concernant les jours de collecte. Vous pourrez cependant conserver vos caissettes jaunes et vertes.

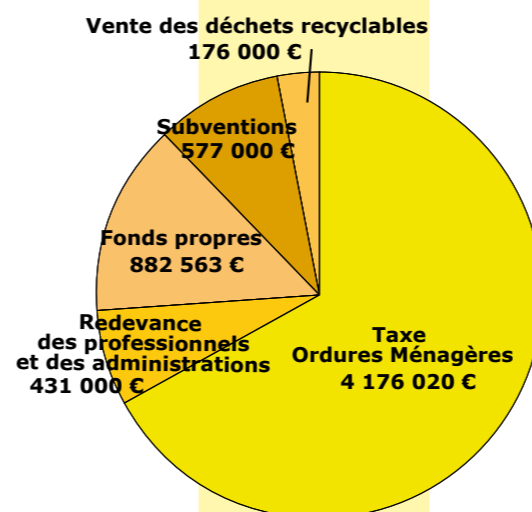
Budget 2011

FONCTIONNEMENT
6 242 583 €

Dépenses

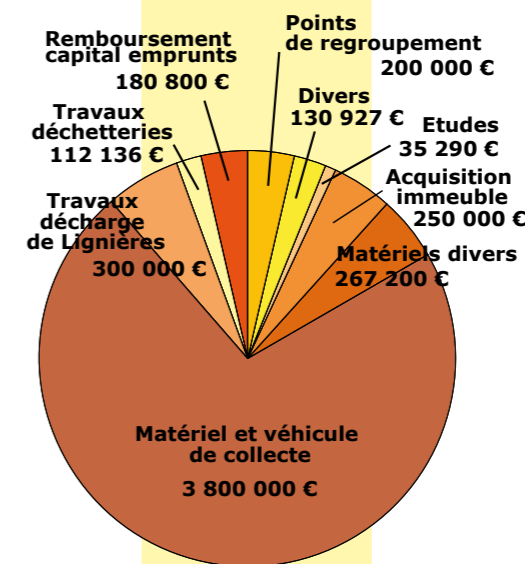


Recettes

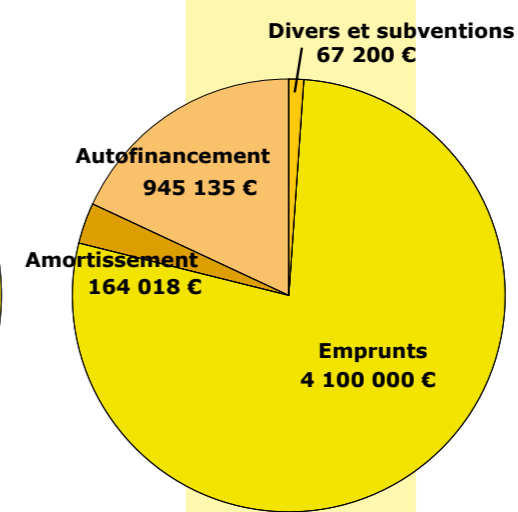


INVESTISSEMENT
5 276 353 €

Dépenses



Recettes



Sophie Durand Fleury,
Vice-présidente en charge des finances, de la redevance spéciale et du personnel

Le budget de fonctionnement 2011 reste assez proche de celui de 2010. Les investissements s'inscrivent quant à eux dans les évolutions souhaitées de notre mode de collecte des déchets ménagers.

Pour faire face aux modifications de collecte, des dépenses importantes ont été prévues en matériel (*camions et bacs principalement*). Pour mener à bien ces investissements, une enveloppe de 3 800 000 € est inscrite.

Le programme de prévention, aidé à hauteur de 63 000 € par l'Ademe figure dans les recettes d'investissement. Cette subvention permettra de soutenir les dépenses de communication liées à la prévention des déchets. Un partenariat avec le Pays Vendômois, ainsi qu'avec d'autres structures est envisagé sur certaines actions.

Nous nous sommes attachés, cette année encore, à la maîtrise des coûts, en anticipant sur les modifications à venir. Exercice toujours difficile surtout quand nos reventes de déchets recyclables connaissent des variations très fortes en corrélation avec les évolutions de prix des matières premières

(*plastiques, papiers, ferrailles, cartons...*).

Pourquoi ces changements?



- ✓ Pour éviter la collecte lorsque les bacs ne sont pas pleins (aujourd'hui, les caissettes sont sorties en moyenne tous les 15 jours).
- ✓ Pour mieux maîtriser les coûts de collecte.
- ✓ Pour mieux organiser le temps de travail hebdomadaire des équipes.
- ✓ Pour répondre aux exigences de la CRAM (Caisse Régionale d'Assurance Maladie) par rapport au soulèvement des caissettes (et en particulier de verre).
- ✓ Pour mieux s'adapter aux changements réglementaires.
- ✓ Pour éviter les marches arrières interdites par la législation.
- ✓ Pour préserver les voiries communales.

LA TEOM

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Qu'est-ce que la TEOM?

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est une imposition additionnelle à la taxe foncière. Tout propriétaire d'un bien foncier, situé dans une commune où un service d'enlèvement des ordures ménagères a été mis en place, est assujéti à cette taxe.

Elle permet de financer la collecte des déchets, mais également le tri et le traitement, ainsi que la gestion des déchetteries et le matériel nécessaire.

Comment est calculée la TEOM?

A titre d'exemple, voici la manière dont est calculée la TEOM dans une commune de 500 habitants, dans laquelle les déchets sont collectés une fois par semaine.

Le coût de la gestion des déchets étant de 79,39 € par habitant en 2011, les 500 habitants de cette commune participent à la collecte à hauteur de 39 695 € (500 x 79,39).

Le total des bases foncières s'élevant sur cette commune à 250 000, le taux d'imposition sera de 15,88 % ((39 695 : 250 000) x 100).

Pour une base personnelle de 1000 figurant sur la feuille d'impôt foncier, la somme versée au titre de la TEOM sera de 158,80 € (1000 x 15,88 %).

Pour une base personnelle de 700, la somme versée sera de 111,16 € (700 x 15,88 %).

Pour 2011, le coût par habitant s'élève à 84,66 € pour un habitant de Vendôme et 79,39 € pour un habitant d'une commune hors Vendôme



LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Actualités du PROGRAMME DE PRÉVENTION

La Semaine de Réduction des Déchets

La Semaine Européenne de Réduction des Déchets, pilotée par l'ADEME* au niveau national, a eu lieu comme chaque année en novembre.

Le syndicat Val Dem a souhaité s'inscrire dans la démarche, de par son engagement pour la réduction des déchets, et dans le cadre de son programme de prévention.

Plusieurs animations ont eu lieu sur le territoire :

Un spectacle « Lombric fourchu est amoureux d'une étoile » suivi d'un goûter sans déchet a réuni près de 200 enfants des écoles primaires de Vendôme.



Une animation « caddie mini – maxi déchets », destinée à montrer aux usagers que les choix de produits peu générateurs de déchets (grands conditionnements, produits réutilisables, éco-recharges...) avaient un impact réel sur le contenu de leurs poubelles et sur leur porte-monnaie a eu lieu en partenariat avec Intermarché Vendôme.

Un stand sur la réduction des déchets s'est tenu lors des **30 ans de l'association Perche Nature** à la Chapelle St Jacques de Vendôme.

*Agence
de l'Environnement
et de la Maîtrise
de l'Énergie



CRÉATION GRAPHIQUE : E. LINAIS



Signé en septembre 2010 et soutenu à hauteur de 63000 euros par l'Ademe, le programme de prévention des déchets, ayant pour objectif la réduction de la production de déchets par habitant de 7 % d'ici 2015, a déjà une année d'existence.

Un diagnostic du territoire, permettant d'identifier les déchets sur lesquels il convient de mener des actions, est en cours de finalisation et sera téléchargeable à compter du mois de septembre sur le site Internet du syndicat www.valdem.fr

Le programme d'actions sur les 4 années à venir

a pu être défini suite à la création d'un comité de pilotage, composé de membres d'associations, de collectivités locales, d'entreprises, ou encore de particuliers.

Les actions envisagées

Les actions de sensibilisation grand public, scolaires et professionnels

Campagne de communication, journal d'information pour les enfants, engagement des artisans/commerçants pour la prévention des déchets.

L'éco-exemplarité de la collectivité

L'ensemble des communes adhérentes au syndicat Val Dem seront associées au projet pour réduire leurs déchets. Une attention toute particulière sera portée à la consommation de papier.

Les actions nationales

Le développement du compostage individuel et collectif, la promotion du jardinage pauvre en déchets, la promotion de l'eau du robinet et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

La promotion des alternatives à certains déchets

Mise en avant du réemploi et de la réparation, promotion des couches lavables.

**« la réduction de la
production de déchets
par habitant de 7 %
d'ici 2015 »**



Une campagne de communication a été lancée en mai dernier pour les 4 années à venir.

Des messages de sensibilisation aux gestes de réduction des déchets seront diffusés sur tout le territoire.

Les actions spécifiques aux produits dangereux

Les piles et les produits phytosanitaires feront l'objet d'actions particulières, compte-tenu de leur nocivité et des alternatives existant (piles rechargeables contre piles jetables, compostage naturel contre engrais chimique).